

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 juin 2017

Objet
Actions du
Prado.
Participation
financière

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU
Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY
Mme DURLIN à M. GALAN
M. MEYRE à CHEVAUCHERIE
M. CARRERA à M. CAVALIERE
M. CALT à Mme VELU

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1993 la commune de Floirac au travers des actions menées par le Service Jeunesse développe des projets de solidarité en direction du Burkina Faso et plus particulièrement depuis 1998 avec la ville de DIEBOUGOU.

Le Conseil Municipal, dans sa séance publique du 29 octobre 1999, a instauré un jumelage avec la ville de DIEBOUGOU.

Une première convention cadre fixait les champs de coopération avec la ville de DIEBOUGOU qui a été adoptée en séance du 12 mars 2007, et à la suite de la visite sur place d'une délégation d'Elus en octobre 2016, une nouvelle convention cadre a été adoptée le 30 janvier 2017 par cette même assemblée Municipale.

La spécificité de l'action de coopération décentralisée de la ville de Floirac se fonde sur la mobilisation de jeunes Floiracais qui vont ainsi s'engager sur une période de plusieurs mois pour récolter les fonds d'un projet de solidarité visant à améliorer la vie des habitants de DIEBOUGOU.

Ainsi depuis 1998, deux maternités de dix lits, un bâtiment de Planning Familial, la rénovation de quatre écoles, ont fait l'objet d'une mobilisation de jeunes Floiracais.

Afin de renforcer l'œuvre initiée en 1998, la Ville, représentée par les jeunes mobilisés dans cette démarche de solidarité, s'engage à participer au financement partiel d'un complexe scolaire à DIASSER commune de DIEBOUGOU au BURKINA FASO en partenariat avec l'Association Floirac Cap Burkina, le Comité de Jumelage de DIEBOUGOU et la Mairie de DIEBOUGOU, représentée par son Maire, Monsieur Alphonse SOMDA.

Cette action se déroulera dans le cadre des actions menées par le Service Jeunesse entre septembre 2017 et août 2018 et aboutira en juillet/août 2018 à un séjour de seize adolescents âgés de 16 à 17 ans et cinq adultes afin de participer aux travaux de construction du Complexe Scolaire. Ce séjour (indiqué aux actions été 2018) sera exclusivement réservé aux enfants ayant participé à l'ensemble de la démarche.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention quadripartite fixant les modalités de mise en œuvre et les engagements de chaque partie concernant le Complexe Scolaire à DIASSER au BURKINA FASO et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L1115-1 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu l'action 1.4 de l'Agenda 21 territorial de Floirac ayant pour objectif de poursuivre la coopération décentralisée à l'international ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de 29 octobre 1999 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de 30 janvier 2017 ;

Vu la convention cadre ci-annexée ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative du 13 juin 2017 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal de DIEBOUGOU en date du xxx juin 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la présente Convention Cadre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU